

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique  
**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation  
**Band:** 32 (1903)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Le travail des enfants hors d'école  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1039752>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Centurione Bracelli, sont de pieuses laïques unies, après un temps d'épreuve, par la promesse solennelle de se dévouer au soulagement des misères d'autrui et à toutes les œuvres philanthropiques. Léon XII les appela dans la capitale, Grégoire XVI leur donna la grande abbaye de Saint-Norbert sur le mont Esquilin et Pie IX leur confia, au quartier dei Monti, des écoles-patronages aux frais de la Commission des Subsidés.

g) *Les Sœurs de la Providence de l'Immaculée-Conception*, spécialement occupées à l'œuvre des prisons, sont à la tête d'un groupe scolaire fondé et subventionné par Pie IX, à la place *delle Vaschette*, et dans lequel elles ont réuni 130 élèves.

h) *Les Marianes*, fondées, en 1844, par le P. Sciarra, somasque, instruisent gratuitement 80 jeunes filles, grâce à la protection de la Commission d'assistance qui fournit un subside et paie la location des bâtiments scolaires.

i) *Les Oblates Philippines*, près de Sainte-Marie Majeure, rassemblent gratuitement les petites filles du quartier au nombre de 50.

(A suivre.)

D<sup>r</sup> Ernest SINGY.

---

## Le travail des enfants hors de l'école

---

La Société suisse d'utilité publique a ouvert une enquête dans toutes les écoles publiques de la Suisse pour se rendre compte de l'extension qu'a prise, en dehors de la classe, le travail des enfants encore astreints à la fréquentation de l'école. A cet effet, un questionnaire, portant sur les points suivants, a été envoyé à tous les instituteurs et institutrices.

- 1<sup>o</sup> Nombre d'élèves de la classe, garçons, filles, âge moyen, heures d'école par semaine ;
- 2<sup>o</sup> Nombre et âge des enfants occupés :
  - a) Aux travaux agricoles ;
  - b) Aux travaux agricoles et à d'autres travaux à la fois ;
  - c) A une industrie domestique ou à un métier, en indiquant le genre de travail ;
  - d) A d'autres occupations rétribuées, en précisant aussi la nature de ces occupations.
- 3<sup>o</sup> Nombre et âge des enfants qui travaillent tous les jours, excepté le dimanche, dans l'industrie domestique, dans un métier où ils sont occupés, d'une manière régulière, 1, 2, 3, 4, 5, 6 heures et plus par jour ;
- 4<sup>o</sup> Nombre et âge de ceux qui travaillent seulement par intervalles pendant 3, 6, 9, 12, 15 heures et plus par semaine ;
- 5<sup>o</sup> Combien travaillent le dimanche ;

- 6° Combien, parmi ceux mentionnés sous les chiffres 3, 4 et 5 travaillent comme aides sous la surveillance des parents ;
- 7° Enfants occupés à des heures exceptionnellement matinales ou tardives ;
- 8° Durée des leçons par jour ; — dispenses ;
- 9° Indications relatives à la rémunération du travail des enfants, suivant le genre d'activité et la durée du travail ;
- 10° Observations concernant l'influence exercée au point de vue physique, intellectuel et moral sur les enfants occupés par l'une ou l'autre des industries mentionnées ;
- 11° Remarques éventuelles et indications de personnes qui s'intéressent à la protection de l'enfance et sont en mesure de donner des renseignements sur des conditions spéciales.

Le schéma statistique aurait pu être plus clair, le questionnaire présenter moins de complications et être rédigé plus simplement, mais tels qu'ils étaient, ils ne présentaient pas de réelles difficultés et étaient fort compréhensibles. Nous ne comprenons donc pas l'embarras dans lequel se sont trouvés un certain nombre de maîtres lorsqu'il s'est agi de fournir les renseignements demandés. Les uns ont tout simplement renvoyé leur formulaire en blanc ; d'autres n'ont répondu qu'au premier point ; quelques institutrices se sont amusées à remplir de zéros tous les petits carrés du questionnaire. Dans quelques questionnaires, les réponses sont contradictoires, dans d'autres, on s'aperçoit bien vite que le maître a expédié la besogne le plus rapidement possible afin d'être débarrassé d'un travail ennuyant : il est cependant juste d'ajouter qu'il y a d'honorables exceptions et qu'on trouve des formulaires consciencieusement remplis.

Quoi qu'il en soit, nous devons constater que, à part un certain nombre de membres du corps enseignant qui se sont occupés très sérieusement de l'enquête et ont mis tous leurs soins à fournir des renseignements exacts et utiles, beaucoup ne l'ont abordée qu'à contre-cœur, se faisant prier deux ou trois fois d'avoir à renvoyer les formulaires. Dans ces conditions, il est très difficile de tirer de l'enquête les renseignements utiles pour la protection de l'enfance malheureuse, de remédier aux abus dont se plaignent les instituteurs et de pourvoir à l'amélioration de l'école.

Dans les quelques lignes qui suivent, nous résumons autant que possible les résultats de cette enquête pour ce qui concerne le canton de Fribourg.

Des 484 formulaires expédiés, 467 sont rentrés et encore dans le nombre de ces derniers, il s'en trouve 13 en blanc, ce qui réduit le nombre des formulaires utilisables à 454, soit au 94 %.

Le nombre des élèves fréquentant ces 454 écoles est de 19133, dont 10243 garçons ou le 54 % et 8890 filles ou le 46 % ;

les districts où la proportionnalité entre les deux sexes tend le plus à se rapprocher sont ceux de la Glâne, de la Singine et de la Veveyse (52 % et 48 %), ceux où la différence est le plus accentuée sont ceux de la Broye et de la Sarine (56 % et 44 %).

L'âge moyen des élèves dans les écoles comprenant tous les cours est de 7, 11 et 15 ans ; dans les autres écoles, la moyenne d'âge dépend de la répartition adoptée.

Ce qui nous a étonnés, c'est de trouver des écoles avec 33 et 34 heures de leçons en hiver et 30 et 31 heures en été : c'est beaucoup trop, c'est un surmenage bien plus préjudicieux à l'enfant que le travail de la maison et qui doit disparaître, cela d'autant plus que nous n'avons pas trouvé ces écoles en première classe dans le compte rendu de la Direction de l'Instruction publique pour 1901. Le contraire avec 20 et 25 heures d'enseignement et 10 à 15 en été n'est pas non plus à recommander ; il nous semble que le plus sage, en ceci, est de s'en tenir à la règle établie par les lois et règlements scolaires.

Le petit tableau suivant donne une idée de la répartition du travail des enfants ; les lettres A, B, C, D se rapportent à la subdivision de la question 2<sup>o</sup> comme ci-dessus.

DISTRICTS	A		B		C		D		Totaux	
	Nombre d. enfants	%								
Broye . . .	1624	69	281	12	147	6	72	3	2124	90
Glâne . . .	1566	66	370	15	217	9	20	1	2173	91
Gruyère . . .	1312	38	777	23	824	24	153	4	3066	89
Lac . . . . .	1525	70	269	12	6	0	95	4	1895	86
Sarine . . . .	1566	38	696	17	403	10	167	4	2832	69
Singine. . . .	1950	58	285	9	686	21	326	10	3247	98
Veveyse . . .	885	63	142	10	131	9	22	2	1180	84
Cant. de Fribourg.	10428	55	2819	15	2414	13	855	4	16517	87

Dans un pays éminemment agricole, il n'y a rien de surprenant dans le fait que la majorité des enfants soit occupée aux travaux agricoles exclusivement ; deux districts seuls font exception, ce sont ceux de la Gruyère, en raison de sa situation topographique et de la nature des travaux agricoles, et celui de la Sarine à cause de la ville de Fribourg. Les travaux de la campagne sont, en général, pénibles et demandent souvent un certain effort musculaire, aussi, dans tous les districts, ce sont les garçons qui y sont le plus particulièrement employés. La proportion des garçons occupés à ce genre de travail va de 55 dans le Lac à 68 % dans la Gruyère, tandis que celle des filles suit l'inverse. On comprend que dans la Gruyère, dépourvue de cultures spéciales, les filles trouvent difficilement

à être utilisées, ce qui n'est pas le cas pour le Lac avec ses nombreuses cultures spéciales : vigne, tabac, céréales, betteraves, culture maraîchère, etc., où le travail de la jeune fille, sans être trop astreignant, est rémunérateur presque à l'égal de celui du jeune garçon.

Quelques recenseurs ont fait rentrer sous la litt. B le tressage de la paille qui doit figurer à la lettre C ; cela contribue à fausser les résultats et à donner des renseignements inexacts. Dans cette rubrique comprenant les travaux d'intérieur, les filles sont beaucoup plus employées et leur concours est plus apprécié. La proportion des filles employées est la suivante : Broye, 27 % ; Glâne, 74 ; Gruyère, 44 ; Lac, 65 ; Sarine, 53 ; Singine, 25, et Veveyse, 61 ; l'inverse donne la proportion des garçons.

La lettre C comprend toutes les industries domestiques exploitées à l'intérieur même de la ferme ; on remarque surtout que beaucoup d'enfants sont utilisés dans les districts de la Gruyère, de la Sarine et de la Singine où est plus spécialement en honneur le tressage de la paille. Sur 100 enfants occupés à quelque industrie, il y a dans la Broye, 32 filles ; dans la Glâne, 36 ; dans la Gruyère, 60 ; dans le Lac, 17 ; dans la Sarine, 66 ; dans la Singine, 54, et dans la Veveyse, 69.

Enfin, la lettre D comprend toutes les autres industries dans lesquelles les forces des enfants peuvent trouver un emploi ; il y est signalé une variété étonnante d'occupations : dévideurs, tisserands, balayeurs d'ateliers et de fabriques, bûcherons et fabricants de fagots, bonnes d'enfants, porteurs de journaux, de pain et de lait, aides dans les cafés et les restaurants, petites servantes, petits domestiques, aides dans les pharmacies et les magasins, commissionnaires, menuisiers, maréchaux, charpentiers, bergers, scieurs, pêcheurs, blanchisseuses, releveurs de quilles, galopins, etc., etc. Souvent les rôles sont renversés en ce sens que de jeunes garçons font des travaux que nous considérons comme spécialement réservés aux filles et vice-versa ; ainsi nous voyons de jeunes garçons qui sont « bonnes d'enfants » et des jeunes filles qui pratiquent l'état de « fabricants de fagots » etc. La proportion des garçons employés dans ces industries est la suivante : Broye, 76 % ; Glâne, 75 ; Gruyère, 41 ; Lac, 54 ; Sarine, 42 ; Singine, 38, et Veveyse 32.

Les réponses aux questions 3 et 4 sont très incomplètes et ne peuvent pas être prises en considération ; c'est pénible à dire, mais c'est comme cela.

(A suivre.)

C. F.

---

Le pédant tient plus à nous instruire de ce qu'il sait que de ce que nous ignorons.

---